

Envoyé en préfecture le 28/07/2023

Reçu en préfecture le 28/07/2023

Publié le

ID : 077-217702687-20230703-D2023_52-DE

57/2023-112
S/LO
VFB

Nombre de Conseillers		
Afférents au Conseil Municipal (dont pouvoirs)	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
26	29	23
Date de convocation : le 27 juin 2023		
Date d'affichage : le 4 juillet 2023		

Séance du trois juillet
deux mille vingt trois
à vingt heures trente

DELIBERATION

N° 2023.52

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE
MAGNY LE HONGRE

Le 3 juillet 2023, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 27 juin 2023, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Véronique FLAMENT-BJARSTAL, Maire de Magny le Hongre.

Présents : Mesdames, CHAAR, DELON, FLAMENT-BJARSTAL, FLEURIEL, LAMAIRE, PEREZ-LOPEZ, POSE, RENUCCI, RESTA, STEPHAN.

Messieurs, AFFRE, CEREUIL, CHOUKROUN, CURUTCHET, GUERIN, JACOB, MASSON, MENIGOZ, NOËL, ROBERT, ROMERO, ROYER, SCHILLINGER, SETHIAN.

Absents excusés : Madame HENRY ayant donné pouvoir à Madame CHAAR
Madame HERIQUE ayant donné pouvoir à Monsieur MASSON
Madame EON
Monsieur BOUJEMAÏ
Madame BELLINI

Secrétaire de séance : Monsieur ROBERT

Tarifification des locations de salles

Le Conseil Municipal,

VU le CGCT

CONSIDERANT qu'il est dans l'intérêt de la commune d'actualiser la tarification.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité.

Article 1 :

Rapporte les délibérations n°2010.27 – 2014.63 – 2016.62 – 2021.31

Article 2 :

Adopte la tarification ci-jointe.

Article 3 :

Des restrictions à l'occupation de la salle peuvent être apportées par arrêté du Maire

Il est précisé que la salle des peupliers est également un bureau de vote et pourra donc être réquisitionné lors des élections.

Les salles proposées à la location peuvent faire l'objet de réquisitions par les services de secours ou en cas de force majeure.

Le surplus de consommation électrique pourra s'appliquer lors de la période de chauffe, dite hivernale.

La commune définit par arrêté municipal un montant de consommation électrique par bâtiment et pour les durées de location. En cas de dépassement significatif montant du kWh, le surplus forfaitaire s'appliquera ou éventuellement le coût réel.

Article 4 :

Dit que les recettes seront recouvertes par le trésor public et inscrite au budget 2023 et suivants.

Article 5 :

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- ☞ Monsieur le Sous-préfet de Torcy,
- ☞ Madame le Receveur du Trésor Public
- ☞ Remis aux archives communales.



Véronique FLAMENT-BJÄRSTÅL

Maire de Magny Le Hongre

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général-de-Gaulle, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur.

Le tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

TARIFICATION DES SALLES**Salle des fêtes dite des associations (300 personnes)**

	Hongrémaniens et associations de la ville	Hors communes	Entreprises et associations hors commune (séminaires et stages)
Forfait 4 heures en semaine	500 €	800 €	700 €
Forfait 1 jour	700 €	1 000 €	900 €
Forfait 2 jours	1 000 €	1 300 €	1 200 €
Forfait 3 jours	1 300 €	1 600 €	1 600 €
Forfait week-end	1 300 €	1 600 €	1 600 €
Caution	2 500 €	2 500 €	2 500 €
Ménage	200 €	200 €	200 €
Surplus de consommation électrique ou consommation réelle relevée	100 €	100 €	100 €

Salle GOUDAILLER* (100 personnes)

	Hongrémaniens et associations de la ville	Hors communes	Entreprises et associations hors commune (séminaires et stages)
Forfait 4 heures en semaine	200 €	400 €	200 €
Forfait 1 jour	300 €	500 €	300 €
Forfait 2 jours	400 €	600 €	500 €
Forfait 3 jours	500 €	700 €	600 €
Forfait week-end	500 €	700 €	600 €
Caution	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Ménage	150 €	150 €	150 €
Surplus de consommation électrique ou consommation réelle relevée	100 €	100 €	100 €

(*) La mise à disposition de la salle n'est pas possible le soir après 19h

Des exceptions sont possibles pour les réunions de type AG (avec absence de musique et nombre restreint de personnes et heure de fermeture connue

Salle des peupliers (30 personnes)

	Hongrémaniens et associations de la ville	Hors communes	Entreprises et associations hors commune (séminaires et stages)
Forfait 4 heures en semaine	50 €	60 €	60 €
Forfait 1 jour	80 €	100 €	100 €
Forfait 2 jours	120 €	150 €	150 €
Forfait 3 jours	150 €	200 €	200 €
Forfait week-end	150 €	200 €	200 €
Caution	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Ménage	150 €	150 €	200 €
Surplus de consommation électrique ou consommation réelle relevée	100 €	100 €	100 €